Nations Unies E/C.2/2018/1/Rev.1

# Conseil économique et social

Distr. générale
7 mai 2018
Français
Original : anglais

**Comité chargé des organisations non gouvernementales**
**Session ordinaire et reprise de la session de 2018**
29 janvier-7 février et 23 février
21-30 mai et 11 juin 2018
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
**Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

## Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
   a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures ;
   b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement ;
   c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.
4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :
   a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil et dont l'examen a été reporté ;
   b) Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.
5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social s'agissant, notamment, du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :

18-07300 (F) 080518 080518

Merci de recycler

a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales ;

b) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux ;

c) Questions connexes diverses.

7. Examen des rapports spéciaux.

8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.

9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2019 du Comité.

10. Adoption du rapport du Comité sur sa session de 2018.

## Annotations

### 1. Élection du Bureau

En vertu de l'article 18 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Comité élit chaque année, au début de sa première séance, un président et quatre vice-présidents. Conformément à l'article 19, les membres du Bureau sont rééligibles. Par la suite, un des vice-présidents est désigné pour assumer les fonctions de rapporteur.

### 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur du Conseil, le Comité arrête, au début de chaque session, après l'élection du Bureau, l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la session en cours dans sa décision 2017/276.

### 3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

#### a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures

Le Comité examinera les demandes d'admission et les demandes de reclassement dont il a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures.

**Documentation**

Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales et dont le Comité a reporté l'examen lors de sessions tenues entre 2008 et 2017 (E/C.2/2018/CRP.1) et demandes de reclassement dont il a décidé de reporter l'examen entre 2015 et 2017 (E/C.2/2018/CRP.2)

#### b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement

Le Comité examinera les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales et se prononcera à leur sujet.

**Documentation**

Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales : mémorandums du Secrétaire général (E/C.2/2018/R.2 et Add.1 à 26)

Demandes de reclassement : mémorandum du Secrétaire général (E/C.2/2018/R.3)

**c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut**

Le Comité examine les nouvelles demandes d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec des organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.

**Documentation**

Demande de fusion dont le Comité a reporté l'examen en 2017 : mémorandum du Secrétaire général (E/C.2/2018/CRP.3)

**4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

**a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil et dont l'examen a été reporté**

**b) Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil**

Conformément aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, les organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil doivent présenter tous les quatre ans un rapport sur les activités qu'elles ont menées en ce qui concerne l'ONU, ou l'appui qu'elles ont apporté à ses travaux. Le Comité examinera les rapports quadriennaux dont l'examen a été reporté lors des sessions tenues entre 1998 et 2015 ainsi que ceux présentés pour la période 2013-2016.

**Documentation**

Compilation des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et dont l'examen a été reporté lors de sessions antérieures (E/C.2/2018/CRP.4)

Rapports quadriennaux présentés pour la période 2013-2016 : notes du Secrétaire général (E/C.2/2018/2 et Add.1 à 31)

**5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat**

Le Secrétariat présentera un rapport oral sur la question.

**6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social s'agissant notamment du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil**

**a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales**

**b) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail informel**

À sa session de 2000, le Comité a créé un groupe de travail informel ouvert à tous ses membres qu'il a chargé d'examiner ses méthodes de travail, y compris les questions d'accréditation, les procédures, la coordination avec le secrétariat de la Commission des droits de l'homme, l'amélioration du processus d'information des organisations non gouvernementales et les questions de sécurité.

**c) Questions connexes diverses**

Organisations sollicitant un changement de nom.

**Documentation**

Récapitulatif des demandes de changement de nom reçues par le Secrétariat (E/C.2/2018/CRP.5)

**7. Examen des rapports spéciaux**

**8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG**

Par sa décision 2002/225, le Conseil a créé le Fonds général de contributions volontaires et prié la Section des organisations non gouvernementales de trouver et d'obtenir les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour mener, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les autres parties prenantes intéressées, les projets de développement devant être entrepris dans le cadre du Réseau régional informel ONU-ONG.

Le Secrétariat présentera un rapport oral à ce sujet.

**9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2019 du Comité**

Dans sa résolution 1894 (LVII), le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à ses organes subsidiaires, à chacune de leurs sessions, un projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante ainsi que des renseignements relatifs à la documentation.

**10. Adoption du rapport du Comité**

Le Comité doit faire rapport au Conseil sur les travaux de sa session ordinaire.